

## Questions financières et budgétaires Mise à jour du budget administratif 2022

### Mesure requise :

Le Comité permanent est invité à examiner et à approuver la réaffectation proposée du budget administratif 2022.

1. Lors de la reprise de sa 59e Réunion (SC59/2022), par la Décision SC59/2022-36, le Comité permanent a approuvé le rapport du Sous-groupe des finances, y compris le budget administratif révisé pour 2022 (voir annexe 1 du rapport du Sous-groupe des finances, document SC59/2022 Com.2 Rev.1<sup>1</sup>).
2. Le Secrétariat propose une nouvelle réaffectation budgétaire (voir tableau 1 ci-dessous), notamment en ce qui concerne les avantages sociaux du personnel entre les lignes budgétaires « Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi », et les services du Comité permanent ainsi que les déplacements du Secrétariat, en réponse à la situation nouvelle qui prévaut depuis la 59<sup>e</sup> Réunion du Comité -permanent (SC59/2022).
3. Les réaffectations des indemnités entre les lignes budgétaires « Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi » ont trait aux ajustements des avantages sociaux du personnel entre les sections budgétaires afin de refléter les estimations budgétaires pour les indemnités liés à l'emploi du personnel, notamment les allocations d'études et les allocations de réinstallation pour 2022.
4. Des réaffectations entre les lignes budgétaires des réunions du Comité permanent sont proposées, car les coûts encourus pour l'organisation des réunions du Comité permanent et le soutien à ces réunions se sont avérés supérieurs au budget administratif approuvé pour 2022 dans les lignes budgétaires « Réunions du CP » et « Interprétation simultanée aux Réunions du CP ». L'augmentation des coûts s'explique par l'organisation des réunions intersessions du Comité permanent, l'achat de licences pour accéder aux plateformes de conférences virtuelles et le coût de l'interprétation pendant les heures supplémentaires de la SC59/2022 et des réunions intersessions du Comité permanent. Le Secrétariat propose que ces coûts supplémentaires soient couverts par les économies réalisées sur les lignes budgétaires « Appui aux délégués du CP » et « Déplacements » du Secrétariat.
5. Les réaffectations budgétaires proposées se font entre des lignes budgétaires approuvées, le budget administratif général approuvé pour 2022 restant inchangé.

<sup>1</sup> Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc592022-com2-rev1-rapport-du-sous-groupe-sur-les-finances-23-mai-2022>.

6. compte tenu des informations ci-dessus, le Comité permanent est invité, lors de sa 60<sup>e</sup> Réunion, à examiner et à approuver les réaffectations budgétaires proposées au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Budget administratif pour 2022 avec ajustements proposés  
(en milliers de CHF incluant d'éventuels écarts d'arrondis)

Budget Ramsar 2022 Approuvé par l'ExCOP3  en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par l'ExCOP3)	Utilisation autorisée par la SC59 des économies sur le budget 2020 (approuvée par l'ExCOP3)	Fonds engagés de 2021 à dépenser en 2022	Ajustements par SC59/2022 au budget 2022 approuvé à l'ExCOP3	Total du budget 2022 approuvé par la SC59/2022-	Ajustements au budget approuvé par la SC59/2022-	Total du budget 2022
	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)=(A)+(B)+(C)+ (D)	(F)	(G)=(E)+(F)
<b>RECETTES</b>							
Contributions des Parties	3,779	0	0	0	3,779	0	0
Contributions volontaires	1,065	0	0	0	1,065	0	0
Impôts sur le revenu	225	0	0	0	225	0	0
Autres revenus (y compris revenus d'intérêts)	12	0	0	0	12	0	0
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5,081</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5,081</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DÉPENSES</b>							
A. Cadres supérieurs du Secrétariat	<b>1,030</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1,035</b>	<b>6</b>	<b>1,041</b>
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	990	0	0		990	10	1,000
Déplacements	40	5	0		45	(4)	41
B. Mobilisation des ressources et sensibilisation	<b>594</b>	<b>45</b>	<b>211</b>	<b>0</b>	<b>850</b>	<b>(90)</b>	<b>760</b>
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	438	0	0		438	(80)	358
Programme de CESP	30	0	56		86		86

Budget Ramsar 2022 Approuvé par l'ExCOP3  en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par l'ExCOP3)  (A)	Utilisation autorisée par la SC59 des économies sur le budget 2020 (approuvée par l'ExCOP3)  (B)	Fonds engagés de 2021 à dépenser en 2022  (C)	Ajustements par SC59/2022 au budget 2022 approuvé à l'ExCOP3  (D)	Total du budget 2022 approuvé par la SC59/2022-  (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	Ajustements au budget approuvé par la SC59/2022-  (F)	Total du budget 2022  (G)=(E)+(F)
Communications, traductions, publications et rapports	60	40	57		157		157
Journée mondiale des zones humides	0	0	12		12		12
Appui et développement Web/TI	56	0	0		56		56
Redéveloppement Web	0	0	86		86		86
Déplacements	10	5	0		15	(10)	5
<b>C. Appui et conseils aux Régions</b>	<b>1,237</b>	<b>10</b>	<b>96</b>	<b>0</b>	<b>1,343</b>	<b>50</b>	<b>1,393</b>
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	1,170	0	0		1,170	60	1,230
Déplacements	67	10	0		77	(10)	67
Missions consultatives Ramsar	0	0	96		96		96
<b>D. Appui aux Initiatives régionales (IR)</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>76</b>	<b>0</b>	<b>176</b>	<b>0</b>	<b>176</b>
Réseaux et centres régionaux *	100	0	0		100		100
Report Bassin de l'Amazone 2021	0	0	76		76		76
<b>E. Services scientifiques et techniques</b>	<b>839</b>	<b>5</b>	<b>224</b>	<b>0</b>	<b>1,068</b>	<b>0</b>	<b>1,068</b>
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	651	0	0		651		651
Déplacements	18	0	10		28		28
Déplacements Président du GEST	5	0	12		17		17
Mise en œuvre du GEST	35	5	40		80		80
Réunions du GEST	50	0	0		50		50

<b>Budget Ramsar 2022</b> <b>Approuvé par l'ExCOP3</b>  <b>en milliers de francs suisses (CHF)</b>	<b>Budget approuvé (approuvé par l'ExCOP3)</b>  <b>(A)</b>	<b>Utilisation autorisée par la SC59 des économies sur le budget 2020 (approuvée par l'ExCOP3)</b>  <b>(B)</b>	<b>Fonds engagés de 2021 à dépenser en 2022</b>  <b>(C)</b>	<b>Ajustements par SC59/2022 au budget 2022 approuvé à l'ExCOP3</b>  <b>(D)</b>	<b>Total du budget 2022 approuvé par la SC59/2022-</b>  <b>(E)=(A)+(B)+(C)+(D)</b>	<b>Ajustements au budget approuvé par la SC59/2022-</b>  <b>(F)</b>	<b>Total du budget 2022</b>  <b>(G)=(E)+(F)</b>
Plan stratégique SP5 (2022 - 2024)	0	0	90	-	90	-	90
ODD 6.61 (Inventaires)	0	0	72		72		72
Service d'information sur les Sites Ramsar (entretien et développement)	80	0	0		80		80
<b>G. Administration/Web</b>	<b>481</b>	<b>11</b>	<b>73</b>	<b>90</b>	<b>655</b>	<b>10</b>	<b>665</b>
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	337	0	0		337	10	347
Recrutement et indemnités de départ	49	0	0	90	139		139
Déplacements	0	0	0		0		0
Équipements/fournitures de bureau	95	0	0		95		95
Planification et renforcement des capacités	0	11	73		84		84
<b>H. Services au Comité permanent</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>173</b>	<b>24</b>	<b>197</b>
Appui aux délégués du CP	45	0	0		45	(18)	27
Réunions du CP	10	0	9		19	7	26
Services de traduction pour le CP	60	0	0		60		60
Interprétation simultanée aux réunions du CP	35	0	0		35	35	70
Groupe de travail sur l'efficacité	0	0	14		14		14
Révision des Résolutions (Res. XIII.4)	0	0	0		0		0

Budget Ramsar 2022 Approuvé par l'ExCOP3  en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par l'ExCOP3)  (A)	Utilisation autorisée par la SC59 des économies sur le budget 2020 (approuvée par l'ExCOP3)  (B)	Fonds engagés de 2021 à dépenser en 2022  (C)	Ajustements par SC59/2022 au budget 2022 approuvé à l'ExCOP3  (D)	Total du budget 2022 approuvé par la SC59/2022-  (E)=(A)+(B)+(C)+ (D)	Ajustements au budget approuvé par la SC59/2022-  (F)	Total du budget 2022  (G)=(E)+(F)
J. Coûts des services administratifs de l'UICN (maximum)	541	0	0	0	541	0	541
Administration, ressources humaines, services financiers et services informatiques	541	0	0		541		541
K. Divers - Fonds de réserve	109	120	62	0	291	0	291
Provisions pour les personnels	20	0	0		20		20
Provision au titre des contributions impayées**	30	120	0		150		150
Gains/pertes liés au change	0	0	0		0		0
Services juridiques	59	0	62		121		121
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>5,081</b>	<b>196</b>	<b>765</b>	<b>90</b>	<b>6,132</b>	<b>0</b>	<b>6,132</b>

**Notes :**

\* Pour examen par la SC62 pour toute nouvelle Initiative régionale approuvée par la COP14.

\*\* toute portion inutilisée sera reversée à l'épargne.